

Monsieur Luc LAROCHE
Directeur Sécurité Sûreté
Défense et Mémoire du Groupe SNCF
Campus Etoiles
2 place aux Etoiles
93633 LA PLAINE ST DENIS

Paris, le 26 août 2026

Objet : Demande d'audience.

Monsieur le Directeur,

Le 7 avril 2026, la CFDT Cheminots et son Syndicat National FGAAC-CFDT déposait une demande de concertation immédiate auprès de la DRH Groupe et de la Direction de la Sécurité, suite au terrible accident survenu près de Bully-les-Mines et impliquant le TGV 7304 et un poids-lourds transportant du matériel militaire.

La disparition tragique de notre collègue conducteur a généré une très vive émotion parmi les agents de conduite et est venu endeuiller l'ensemble du corps social cheminot.

Cet accident n'est malheureusement pas isolé et de trop nombreux événements sécurité impliquant des traversées de passage à niveaux se produisent chaque année. Il démontre la nécessité que l'État accorde davantage de moyens à la sécurisation des passages à niveaux. Il pose également une nouvelle fois la nécessité que l'État légifère sur la mise en place d'itinéraires obligatoires de contournement pour les poids lourds et notamment les transports exceptionnels ou les transports en commun.

Le 9 avril, la CFDT la CFDT Cheminots et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont interpellé par courrier le Ministre des Transports pour demander notamment l'accélération des plans de suppression ou de sécurisation des PN par des aménagement appropriés. Certaines expérimentations menées depuis plusieurs années par SNCF Réseau se sont révélées extrêmement concluantes et nécessiteraient d'être à présent déployées à plus large échelle.

Le Ministre nous a adressé un courrier en date du 10 août, dans lequel il détaille différentes mesures et actions menées par l'État. Nous souhaiterions pouvoir revenir avec vous sur ce courrier et réaliser un point spécifique sur la sécurisation des passages à niveaux lors de cette audience

Nous voudrions également mettre à profit cet échange pour aborder plusieurs questions et inquiétudes relatives à la sécurisation du réseau et plus particulièrement des ouvrages en terre. Les épisodes de fortes chaleurs inédits par leur précocité, leur durée et leur intensité ainsi que les épisodes orageux accompagnés de très fortes précipitations nécessitent à notre sens une réévaluation des risques dans le cadre notamment des dispositions prévues par le référentiel MT07811, accompagnée d'une communication aux agents.

Il nous apparaît également important de pouvoir aborder avec vous les évolutions des différents formulaires prévues pour 2027. L'entrée en vigueur le 8 juin 2025 de l'OP542 a conduit à la refonte de tous les formulaires au format d'instructions européennes. L'ERA a demandé à SNCF Réseau de poursuivre ces évolutions en substituant 11 des Instructions Nationales au profit d'instructions européennes, y compris pour le réseau équipé de signalisation nationale.

Ces évolutions vont entraîner des changements importants pour les agents circulation avec des formulaires qui seront communs à plusieurs situations et non plus exclusifs à chacune. Les gestes métiers des conducteurs vont également évoluer avec la disparition sur le formulaire de certains gestes conduite prévues par la réglementation. La présentation différente des informations sur le formulaire va nécessiter que les conducteurs soient formés à la lecture de ces nouveaux documents.

Enfin, nous souhaiterions pouvoir aborder le dispositif SECUFER et plus particulièrement la parution au Journal Officiel du 12 juillet 2026 du décret n°2026-629 du 10 juillet 2026 relatif à la protection des travailleurs intervenant sur les systèmes de transport ferroviaire ou guidé et de chemins de fer à crémaillère ou contribuant à leur exploitation, ainsi que l'arrêté du 10 juillet 2026 fixant du décret n° 2017-694 du 2 mai 2017 modifié, mais également sous l'angle des travaux engagés au niveau de la branche ferroviaire sur la création d'une certification SECUFER.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la CFDT Cheminots

Pascal Couturier

Secrétaire Général FGAAC-CFDT

Secrétaire Général Adjoint CFDT Cheminots

